

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: IMIDASECT ANTS

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: 210/22/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0029403-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

IMIDASECT ANTS
ANTS BAIT GEL
AMEISEN EX-GEL

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Sharda Cropchem España S.L.
	Adresse	Edificio Atalayas Business Center Carril Condomina Nº3 Planta 12 30006 Murcia Espagne
Numéro de l'autorisation	210/22/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0029403-0000	
Date de l'autorisation	21/11/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	30/03/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Sharda Cropchem Limited
Adresse du fabricant	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde
	DTS OABE S.L., Polígono Industrial Zabale, Parcela 3 48410 Orozco (Vizcaya) Espagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	37 - Imidaclopride
Nom du fabricant	Sharda Cropchem Limited
Adresse du fabricant	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	HEBEI VEYONG BIO-CHEMICAL CO.LTD, 393 East Heping Road 050031 Shijizhuang Chine

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Imidaclopride	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	Substance active	138261-41-3	428-040-8	0,01

2.2. Type de formulation

GD – Gel pour application directe

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation non professionnelle

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Monomorium pharaonis Nom commun: Fourmi pharaon Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Linepithema humile Nom commun: Fourmi argentine Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Utilisation intérieure. Utilisation extérieure autour des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application du gel à partir d'une seringue, d'une ampoule ou d'un flacon compte-gouttes. Description détaillée: / Méthode d'application: Application dans des stations d'appât ouvertes. Description détaillée: /
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: cf. ci-dessous Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Application par gouttes de gel: 0,2 g / m ² 0,2 g / m (intérieur) 0,2 g / entrée de nid ou chemin des fourmis 0,2 g / m périmètre du bâtiment (extérieur) Appliquer une goutte de gel de 1 cm de diamètre maximum (environ 0,2 g). Le produit peut être utilisé jusqu'à 2 mois avant remplacement du gel non consommé. Appliquer le produit au maximum 12 fois par an. Taux d'application: cf. ci-dessous Dilution (%): /

	<p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Application dans des stations d'appât ouvertes:</p> <p>0,2 g/m² (bac à appâts intérieur) (correspondant à un bac à appâts de 0,75 g par 3,8 m², un bac à appâts de 1 g par 5 m², un bac à appâts de 1,2 g par 6 m², un bac à appâts de 1,4 g par 7 m²);</p> <p>0,2 g/m périmètre du bâtiment (bac à appâts extérieur) (correspondant à un bac à appâts de 0,75 g par 3,8 m, un bac à appâts de 1 g par 5 m, un bac à appâts de 1,2 g par 6 m, un bac à appâts de 1,4 g par 7 m).</p> <p>Le produit peut être utilisé jusqu'à 2 mois avant remplacement de la station d'appât ouverte ou de l'appât non consommé.</p> <p>Appliquer le produit au maximum 12 fois par an.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>°Seringue 3g, 5g, 10g, 15g (HDPE et polypropylène transparent)</p> <p>°Ampoule de 5mL (HDPE)</p> <p>°Compte-gouttes de 4 mL, 10 mL (HDPE)</p> <p>°0.75g, 1g, 1.2g, 1.4g en stations appâts ouvertes (HDPE et polypropylène transparent)</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Se conformer aux instructions d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux non cibles/de compagnie.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Utilisation professionnelle

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Monomorium pharaonis Nom commun: Fourmi pharaon Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Linepithema humile Nom commun: Fourmi argentine Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Utilisation intérieure. Utilisation extérieure autour des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application du gel à partir d'une cartouche, d'une ampoule ou d'un flacon compte-gouttes. Description détaillée: / Méthode d'application: Application dans des stations d'appât ouvertes. Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: cf. ci-dessous Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Application par gouttes de gel: 0,2 g / m ² 0,2 g / m (intérieur) 0,2 g / entrée de nid ou chemin des fourmis 0,2 g / m périmètre du bâtiment (extérieur) Appliquer une goutte de gel de 1 cm de diamètre maximum (environ 0,2 g). Le produit peut être utilisé jusqu'à 2 mois avant remplacement du gel non consommé. Appliquer le produit au maximum 12 fois par an. Taux d'application: cf. ci-dessous Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Application dans des stations d'appât ouvertes:

0,2 g/m² (bac à appâts intérieur) (correspondant à un bac à appâts de 0,75 g par 3,8 m², un bac à appâts de 1 g par 5 m², un bac à appâts de 1,2 g par 6 m², un bac à appâts de 1,4 g par 7 m²);
0,2 g/m périmètre du bâtiment (bac à appâts extérieur) (correspondant à un bac à appâts de 0,75 g par 3,8 m, un bac à appâts de 1 g par 5 m, un bac à appâts de 1,2 g par 6 m, un bac à appâts de 1,4 g par 7 m).
Le produit peut être utilisé jusqu'à 2 mois avant remplacement de la station d'appât ouverte ou de l'appât non consommé.
Appliquer le produit au maximum 12 fois par an.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

°Cartouche 30g, 35g, 50g, 75g, 100g (HDPE et polypropylène transparent)
°Ampoule de 5mL (HDPE)
°Compte-gouttes de 4 mL, 10 mL (HDPE)
°0.75g, 1g, 1.2g, 1.4g en stations appâts ouvertes (HDPE et polypropylène transparent)

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

/

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- 1) Avant le traitement, retirer toute source naturelle de nourriture pour les fourmis (déchets, restes de nourriture...) de la zone infestée afin de favoriser l'ingestion du gel.
- 2) Là où les fourmis sont présentes à l'intérieur, placez le gel en gouttes près des chemins de passage, des points d'entrée et de leurs nids.
- 3) Là où les fourmis sont présentes à l'extérieur, placez le gel en gouttes dans les nids ou sur leurs chemins de passage.
- 4) Lorsque la présence de fourmis n'est suspectée ou détectée que sporadiquement, il est recommandé d'utiliser le gel dans des boîtes appâts.
- 5) L'utilisation du produit est limitée aux surfaces qui ne sont pas régulièrement nettoyées, par ex. derrière ou sous le réfrigérateur, sous l'évier, sous le four ou le chauffe-eau.
- 6) Appliquer uniquement dans des zones non susceptibles d'être submergées ou mouillées, c'est-à-dire protégées de la pluie, des inondations et des eaux de nettoyage.
- 7) Vérifiez les boîtes appâts une fois par semaine.
- 8) Lors des inspections, vérifiez la zone traitée et si nécessaire, remplacez les boîtes appâts ou appliquez une nouvelle dose de gel.
- 9) Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.
- 10) Appliquer le produit à l'abri de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- 11) Évitez l'utilisation continue du produit.
- 12) Une réduction notable des fourmis est attendue endéans 4 semaines. L'efficacité n'est prouvée que contre les ouvrières adultes, pas contre l'ensemble du nid.
- 13) Si l'infestation persiste malgré le respect des instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- 14) Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- 15) L'application extérieure du gel en gouttes ne doit être effectuée que sur des surfaces pavées (ne pas appliquer sur un sol nu).
- 16) Retirez les boîtes d'appât lorsqu'il n'y a plus d'infestation.
- 17) Utilisez les produits aux doses et intervalles recommandés.
- 18) Ne pas utiliser de néonicotinoïdes pour un traitement de suivi où la résistance réduit l'efficacité.
- 19) Surveiller les populations de ravageurs problématiques afin de détecter les premiers changements de sensibilité.
- 20) Afin d'éviter l'apparition d'une résistance à un principe actif, il convient d'utiliser en alternance des produits ayant des modes d'action différents et d'éviter l'utilisation répétée et fréquente de la même substance active.
- 21) L'utilisation de produits biocides peut être combinée avec d'autres mesures d'assainissement.
- 22) Les produits doivent toujours être utilisés conformément aux recommandations de l'étiquette.

5.2. Mesures de gestion des risques

- 1) Ne pas utiliser directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles susceptibles d'être en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons et du bétail/des animaux domestiques.
- 2) Éviter le rejet dans l'environnement.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- 1) EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- 2) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- 3) EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- 4) EN CAS D'INHALATION : Sans objet.
- 5) Ce produit biocide contient de l'imidaclopride qui est dangereux pour les abeilles.

NUMÉRO DE CONTACT DU CENTRE ANTIPOISON D'URGENCE : +352 8002 5500

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- 1) Éliminer le contenant/contenu de manière sûre et conformément à la législation nationale (centre de recyclage).
- 2) 200119 (Code européen des déchets) : pesticides (FDS uniquement).
- 3) 150110 (Code européen des déchets) : Emballages contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses (FDS uniquement).
- 4) Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ni dans les égouts.
- 5) Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, conformément à la réglementation locale.
- 6) Ne pas nettoyer les boîtes appâts avant leur élimination.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- 1) Ne pas stocker à proximité d'aliments, de boissons et d'aliments pour animaux.
- 2) Le produit doit être conservé à l'abri de la lumière.
- 3) Durée de conservation : 24 mois.

6. Autres informations

Le produit contient un agent amérisant.

En raison de lacunes techniques de l'éditeur SPC, je dois énumérer les points suivants actuellement à ce stade du SPC :
P501 - Éliminer le contenu/récipients conformément à la législation nationale